

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mardi 1^{er} octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre d'absents : 7

Nombre de votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le mardi premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme REPESSÉ Michèle, M. TURBEL Éric, Mme BOURION Juliette, Mme LE ROY Delphine,
Absents	Mme LESAGE Annie, M. GESLIN Damien M. GIROUARD Mickaël ayant donné pouvoir à Laurence GOBÉ, Mme JUHEL Colette ayant donné pouvoir à Mme LE ROY Delphine, M. ROPERT Yves, M. BLANDIN Anthony, Mme PERRIER Stéphanie,
Secrétaire	Mme BOURION Juliette,
Convocation	24 septembre 2019

2019 10 Approbation des délibérations du 31 juillet 2019

Le compte rendu de la séance du 31 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

2019 10 Projet – Restaurant Le Bon Accueil

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les restaurateurs du restaurant Le Bon Accueil cessent leur activité au 31/12/2019.

Il rappelle la création d'une commission « Restauration » le 31/07/2019, chargée de suivre et d'étudier les possibilités de développement du restaurant privé.

Suite à la réunion du 10 septembre dernier réunissant plusieurs partenaires publics pour étudier les différentes possibilités du restaurant,

Considérant la volonté unanime de maintenir l'activité du restaurant sur la commune,

Considérant le souhait des parents d'élèves pour que le restaurant fournisse les repas du restaurant scolaire,

Considérant la nécessité de créer une nouvelle cuisine pour la préparation des repas du restaurant scolaire,

Considérant la volonté de conserver la salle du restaurant, en vue d'un éventuel déménagement de la salle de restauration scolaire,

Considérant les éventuels repreneurs du restaurant,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir les murs commerciaux en crédit/bail et de louer les locaux aux repreneurs, qui pourraient réaliser les travaux en cuisine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

CHARGE la commission de rencontrer les propriétaires pour leur faire une offre d'achat des murs commerciaux en crédit/bail, sous réserve que les repreneurs obtiennent leur prêt pour réaliser les travaux dans les deux cuisines.

2019 10 Remboursement du prêt de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition exposé le 02/07/2019 concernant le remboursement du prêt n°MON248535EUR, contracté en 2007 auprès de la Caisse Française de Financement Local, au capital initial de 164 650 €, au taux de 4.73% sur une durée de 32 ans.

Il informe du montant de l'indemnité compensatrice de remboursement anticipé, soit 51 461,65 € pour un capital restant dû de 117 760,77€ au 01/10/2019.

Il rend lecture d'un courrier adressé au Président de la République dénonçant les propositions financières de la Caisse Française de Financement Local ainsi que des deux lettres de soutien de Messieurs les Présidents de Fougères Agglomération et de l'Association des Maires d'Ille et Vilaine.

Il informe de la réponse du Chef de l'État, la demande a été entendue et transmise au Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales.

2019 10 069 Réhabilitation de logements et commerces au 21-23 rue du Général de Gaulle - Validation APD et lancement de la mission PRO

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de logements et commerces au 21-23 rue du Général de Gaulle, présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre du cabinet CHOUZENOUX Architecture le 05/02/2019.

La Phase Avant-Projet Définitif (APD) permet d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements et de définir de manière plus précise le budget de l'opération.

Le coût prévisionnel total des travaux et équipements s'élève à 526 582 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre et révisions).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'avant-projet définitif et d'autoriser le lancement de la mission pro.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Arrête l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre,
- Autoriser le lancement de la mission pro,
- Confirme les crédits en section d'investissement au compte 2313 du budget annexe n°159.

Pour : 7 voix

Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Colette JUHEL)

Abstention : 1 voix (Michèle REPESSE)

2019 10 070 Projet au 21-23 rue du Général de Gaulle - Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Développement des Communes 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet d'aménagement au 21-23 rue du général de Gaulle établi par le maître d'œuvre, le cabinet CHOUZENOUX de Rennes.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible au titre du Fond de Développement des Communes 2019 de Fougères Agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet d'aménagement au 21-23 rue du Général de Gaulle.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 37 622 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Développement des Communes 2019 et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibération du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2019

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant HT	Nature des recettes prévisionnelles	Montant	%
Total acquisition + frais	106 404 €	Aides publiques sollicitées	235 738 €	33,75%
Travaux bâtiments	475 811 €	Etat - Contrat de ruralité	121 328 €	17,37%
Travaux aménagements extérieurs	50 771 €	Département d'Ille et Vilaine - Revitalisation des centres bourgs	15 000 €	2,15%
Total Travaux	526 582 €	Fougères Agglomération : FDC	37 622 €	5,39%
Mission de maîtrise d'œuvre – Base	53 989 €	Fougères Agglomération : FCDGF	1 788 €	0,26%
Mission de coordination SPS	2 118 €	Fougères Agglomération : FIE	60 000 €	8,59%
Mission de contrôle technique	3 895 €	Financement communal	462 685 €	66,25%
Relevé topographique	2 360 €			
Diagnostic géotechnique	2 200 €			
Diagnostics avt travaux	875 €			
Montant total HT de l'opération	698 423 €	Montant total des recettes prévisionnelles	698 423 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention de 37 622 € au titre du Fond de Développement des Communes 2019 pour le projet « Aménagement au 21-23 rue du Général de Gaulle »,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 7 voix

Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Colette JUHEL)

Abstention : 1 voix (Michèle REPESSE)

2019 10 071 Projet au 21-23 rue du Général de Gaulle - Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Compensation de la DGF 2019

Le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet d'aménagement au 21-23 rue du général de Gaulle établi par le maître d'œuvre, le cabinet CHOUZENOUX de Rennes.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible au titre du Fond de Compensation de la DGF 2019.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet d'aménagement au 21-23 rue du Général de Gaulle.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 1 788 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Compensation de la DGF 2019 et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibération du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2019

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant HT	Nature des recettes prévisionnelles	Montant	%
Total acquisition + frais	106 404 €	Aides publiques sollicitées	235 738 €	33,75%
Travaux bâtiments	475 811 €	Etat - Contrat de ruralité	121 328 €	17,37%
Travaux aménagements extérieurs	50 771 €	Département d'Ille et Vilaine - Revitalisation des centres bourgs	15 000 €	2,15%
Total Travaux	526 582 €	Fougères Agglomération : FDC	37 622 €	5,39%
Mission de maîtrise d'œuvre – Base	53 989 €	Fougères Agglomération : FCDGF	1 788 €	0,26%
Mission de coordination SPS	2 118 €	Fougères Agglomération : FIE	60 000 €	8,59%
Mission de contrôle technique	3 895 €	Financement communal	462 685 €	66,25%
Relevé topographique	2 360 €			
Diagnostic géotechnique	2 200 €			
Diagnostics avt travaux	875 €			
Montant total HT de l'opération	698 423 €	Montant total des recettes prévisionnelles	698 423 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention de 1 788 € au titre du Fond de Compensation de la DGF 2019 pour le projet « Aménagement au 21-23 rue du Général de Gaulle »,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 7 voix

Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Colette JUHEL)

Abstention : 1 voix (Michèle REPESSE)

2019 10 072 Devis SARL MORINAIS : Création d'une pompe aux lagunes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de SARL MORINAIS pour la fourniture et pose d'une pompe aux lagunes.

Le devis s'élève à 9 375 € HT,

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le devis de SARL MORINAIS pour la fourniture et pose d'une pompe aux lagunes d'un montant de **9 375 € HT**,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis,

CONFIRME les crédits au compte 2315 du budget assainissement 2019 n°154.

Pour : 10 voix

2019 10 073B Marché de voirie 2018-2019 COLAS OUEST – Avenant n°2– Route de la Trouslardière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient dans le cadre du marché de travaux voirie 2019, de procéder à des travaux supplémentaires avec l'entreprise COLAS OUEST pour réaliser les travaux suivants :

- Complément Route de la Trouslardière

Il propose de prendre un avenant n°2 avec l'entreprise COLAS OUEST, titulaire du marché, d'un montant de 3 502,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 de l'entreprise COLAS OUEST d'un montant de 3 502,50 € HT, portant le nouveau montant du marché de voirie 2018-2019 à 238 835,42 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant,
- **CONFIRME** que les crédits sont inscrits au compte 2315 du BP 2019 n°150.

Pour : 10 voix

2019 10 074 SDE35 Rénovation du parc Eclairage public

Monsieur la Maire rappelle la délibération du 05/07/2017 concernant la programmation de rénovation de l'éclairage public, par la mise en place de LED et de nouvelles lanternes.

Après avoir rénové l'éclairage public Rue du Couesnon, Place de l'église et façade de la mairie, Au vu des travaux d'aménagement du parc de loisirs et de sports du Stade, Le conseil municipal avait approuvé, par délibération du 02/07/2019 de rénover sur l'exercice 2019, l'éclairage Rues des Peupliers, Glycines, Acacias et Stade soit 47 points lumineux, financé à hauteur de 71,20 % par le Syndicat Départemental d'Energie 35.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux conventions portant réalisation des opérations EP, à savoir :

Rénovation – Rue du stade – 14 points lumineux

Montant estimé 30 534,46 € HT
Montant à charge de la collectivité 8 793,92 € HT

Rénovation – Rue des Glycines, des Peupliers et Acacias – 33 points lumineux

Montant estimé 50 995,78 € HT
Montant à charge de la collectivité 14 686,78 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE à l'unanimité la rénovation, sur les exercices 2019-2020, de l'éclairage public, Rues des Peupliers, Glycines, Acacias et Stade,
- AUTORISE M. le Maire à signer les deux conventions portant réalisation des travaux avec le SDE35,
- PREVOIT les crédits en section d'investissement au compte 2041582 sur les exercices 2019 2020.

Pour : 10 voix

2019 10 075 CDG35 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a, par lettre de mandatement en date du 17/12/2018, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, des décrets n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centre de Gestion et décret n°2016-360 du 25 mars 2016, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

Le Maire expose que le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

DECIDE

Article 1^{er} : **D'accepter la proposition suivante :**

Durée des contrats : 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2020)

↳ **Contrat CNRACL pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Risques garantis :

- Maladie ordinaire,
- Longue maladie et longue durée,
- Temps partiel thérapeutique,
- Disponibilité d'office pour maladie,
- Allocation d'invalidité temporaire,
- Maternité et adoption,
- Paternité,
- Décès,
- Accidents et maladies imputables au service,

- Conditions :

- 5,20 % de la base d'assurance,
- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt.

Nombre d'agents : - 14 (au 30/09/2019)

↳ **Contrat IRCANTEC pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

- Maladie ordinaire,
- Grave maladie,
- Maternité et adoption,
- Paternité,
- Accidents du travail et maladies professionnelles.

Conditions : - 0,85 % de la base d'assurance,
 - Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt.

Nombre d'agents : - 3 (au 30/09/2019)

Article 2: L'assemblée autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

Pour : 10 voix

2019 10 076 SDIS35 : Convention de partenariat sur le temps périscolaire

Monsieur le Maire rend lecture d'un projet de convention entre la commune et le SDIS35.

Cette convention est établie afin de faciliter l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires, par ailleurs parents d'élèves scolarisés, sur la commune de Saint-Ouen-des-Alleux. Ce dispositif doit leur permettre de pouvoir se déclarer, plus facilement, disponibles avant et durant les plages horaires du périscolaire (cantine, garderie, temps d'activités périscolaires). Elle a pour but d'augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire avec le SDIS 35, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour : 10 voix

2019 10 077 Décision modificative n°1 du budget de la Maison médicale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, sur le budget de la Maison médicale, de virer des crédits au compte 615221, il propose la modification suivante :

Section dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Article 615221 + 1 100 €

Chapitre 022 Article 022 - 1 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité les modifications du BP2019 de la Maison médicale n°156 présentées ci-dessus.

Pour : 10 voix

2019 10 078 Demande de cession de terrain communal au lieu-dit Beauvais

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier des propriétaires des parcelles cadastrées ZK n°68-69 au lieu-dit Beauvais à Saint-Ouen-des-Alleux.

La demande concerne l'acquisition d'environ 17 m² de terrain communal pour permettre la pose d'un portail desservant les parcelles cadastrées ZK n°68-69.

Entendu l'exposé,

Vu l'accord des propriétaires riverains,

Vu que le terrain ne présente aucun intérêt collectif,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE de céder 17 m² de terrain communal aux propriétaires des parcelles cadastrées ZK n°68-69 au lieu-dit Beauvais,
CONFIRME que tous les frais seront à la charge des acquéreurs,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.**

Pour : 10 voix

2019 10 079 Fougères Agglomération : nomination d'un représentant à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Fougères Agglomération a créé la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Le rôle de cette conférence est de :

- définir les orientations d'attributions en matière de logements, les besoins de création de logements adaptés pour l'accompagnement des personnes défavorisées prioritaires,
- définir les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation,
- suivre la mise en œuvre et l'évaluation du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social.

La Conférence, présidée conjointement par le Préfet du Département et le Président de Fougères Agglomération, sera constituée de trois collèges de représentants :

- les collectivités/institutionnels,
- Les professionnels du logement social,
- les associations des usagers.

M. le Maire invite l'assemblée à nommer un représentant au sein du conseil municipal afin de participer aux discussions et décisions intervenant au sein de la Conférence (deux à trois réunions par an).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- NOMME Pierre THOMAS, représentant de la CIL auprès de Fougères Agglomération.

Pour : 10 voix

2019 10 080 Régie de recettes Droits de Place n°15003 - Révision des tarifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de revoir les tarifs du droit de places du marché.

Il rappelle les tarifs délibérés le 02/10/1990 :

30,49 € à l'année ou

1,52 € au mètre linéaire pour les commerçants occasionnels

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs du droit de places du marché à compter du 01/10/2019 à :

30 € à l'année ou

1,50 € au mètre linéaire pour les commerçants occasionnels

Pour : 10 voix

2019 10 081 FOUGÈRES HABITAT - Projet de construction de logements sociaux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande du Conseil Départemental concernant le souhait de programmation de logements locatifs sociaux sur la commune au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder gratuitement à Fougères Habitat du terrain viabilisé, sur la parcelle cadastrée ZC n°202 le long de l'Impasse Louis Pasteur pour permettre la création de 6 logements locatifs sociaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de proposer à Fougères Habitat une cession gratuite de 1 800 m² de terrain sur la parcelle communale cadastrée ZC n°202 pour la création de 6 logements locatifs sociaux comprenant 4 T3 et 2 T2.

Pour : 10 voix

Divers

- Projet de vidanger l'étang communal vers le 21 novembre 2019, appel aux bénévoles lorsque la date sera fixée,
- Philippe Raipin est chargé de voir la dépose des filets du préau des maternels et la pose d'un autre équipement de type grilles...

Prochaine réunion de conseil municipal, le mardi 5 novembre à 20 heures